****

**Rapport Financier 2021**

**Assemblée Générale**

**Association Le Rigodon Accueil de Jour**

**Vendredi 15 avril 2022 à 15 heures**

**Salle Marcel Boudias 38500 Voiron**

Conformément aux statuts de l’Association Le Rigodon Accueil de Jour, nous sommes heureux de vous présenter les comptes de notre Association pour l’exercice clos au 31/12/2021

Comme à l’accoutumée, la durée de cet exercice a été de 12 mois soit l’année civile.

Nous vous précisons que la tenue de la comptabilité de l’Association au titre de l’exercice 2021 a été réalisée par le Cabinet Comptable Sodaco. Tout au long de l’exercice, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les membres du Cabinet et nous tenons ici à remercier particulièrement Madame Céline Mermier et ses équipes pour les travaux réalisés.

Nous rappelons ici que les données comptables que nous vous présentons aujourd’hui ont fait l’objet d’une présentation le 15 mars 2021 aux membres du Conseil d’Administration de l’Association, qui à l’issue les ont validés et approuvés à l’unanimité. Nous les en remercions vivement.

Le compte de résultat fait apparaitre deux grandes masses**:**

1. Des produits d’exploitation pour 130.684,00€ contre 119.595.00 € à fin 2020 soit un écart de 11.189.00 (+9.27)
2. Des charges d’exploitation pour 132.303,00€ contre 115.222,00€ à fin 2020 soit un écart de 17.081,00 (+14.82%)

Il en découle donc un résultat d’exploitation légèrement négatif de - 1.619,00€ contre 4.373.00€ à fin 2020

* 
* 
* 

Le Rigodon Accueil de Jour 24 Rue Sermorens 38500 Voiron/tel 04 76 93 26 [02/Lerigodon@free.fr/](mailto:02/Lerigodon@free.fr/) site web : www.lerigodon.org

**Première masse :**

* Les produits d’exploitations proviennent essentiellement de deux sources :
* **Produits de tiers financeurs ou subventions pour 91.100.00€ contre 101.000.00€ soit -9.89%** dont le détail est le suivant
  + Subvention Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) : 42.000.00€ contre 47.000.00 soit un écart de -5000.00 €
  + Subvention collectivités locales (Ville de Voiron 9.500.00 € /Pays Voironnais15.000.00€) : 24.500.00€ contre 24.500,00€ fin 2020
  + Subvention Conseil départemental Isère : 20.000.00€ contre 20.000.00€ fin 2020
  + Subvention Secours Catholique : 4.000.00€ idem à fin 2020.
  + Subvention Diaconat Protestant : 600.00 € contre 600.00 €

Pour rappel en décembre 2020 une subvention COVID exceptionnelle de 5.000.00€ nous avait été allouée par la DDCS pour l’achat de denrées de premières nécessités à distribuer et non renouvelée en 2021.

* **Ventes de biens et service 12.964,00€ contre 9482.00€ à fin 2020 soit un écart de + 3.482,00€ +36 % répartis comme suit :**
* Participation repas : 11.474,00€ contre 8.610,00 € soit une croissance encourageante de l’activité +2.864,00€ soit +33%
* Réveillons /Fonds dédies / produits d’activités annexes : 1.491.00 € contre 362.00 €

* + Cotisations : Une légère hausse des cotisations des bénévoles . En effet les cotisations bénévoles 2021 ressortent à 310.00€ contre 280.00 € en 2020.
* Libéralités : Sous ce vocable sont regroupés les dons reçus d’entreprises ou associations locales et de particuliers. :
* Libéralités des organismes et Associations :425.00€ contre 3.000,00€ en 2020, sachant que le chiffre de 2020 porte un donateur pour 2000.00€.
* Libéralités des particuliers : 7.876.00€ contre 5280.00€ en 2020 soit une croissance sensible des dons de particuliers de 2595,00€ (+ 49%).



Une image contenant texte

Description générée automatiquement



Le Rigodon Accueil de Jour 24 Rue Sermorens 38500 Voiron/tel 04 76 93 26 [02/Lerigodon@free.fr/](mailto:02/Lerigodon@free.fr/) site web : www.lerigodon.org

.

* Utilisations de fonds dédiés.

Il s’agit là de la réintégration dans les comptes de l’exercice 2021 de la provision 2020 de 16.800,00€ destinée à financer sur 2021 la location éventuelle d’un nouveau local et qui n’a pas été utilisée.

**Seconde masse :**

1. **Les charges d’exploitation** : Elles s’élèvent à 132.303,00 € contre 115.222,00 € Elles sont en hausse et se répartissent en 3 parties que nous vous proposons d’analyser par ordre de grandeur :

* **Salaires et charges sociales** :97.409.00€ contre 66.052 € soit une hausse de 30.907€
* **Sur le poste des salaires**, on constate que **les rémunérations brutes ressortent à 71.017,00€ contre 45.989.00€ soit une croissance 25.028.00 € +54%**

Cette constatation a pour explication les éléments suivants.

* **L’embauche d’une travailleuse sociale en novembre 2020 sur un temps partiel de 80%. Nous sommes passés de 2.5 ETP fin 2020 à 3,3 ETP jusqu’à fin novembre 2021.**
* Des indemnités et avantages divers (Départ négociés de Coline Deplaude et de Jessica Olivetti + Indemnités de jours de carence lors de maladie pour 4.228.00€
* **Des primes et gratifications octroyés aux salariés dans le cadre de la loi Macron pour 4.728.00 € que nous avions provisionnées au titre de l’exercice 2020 pour 5826 €.**
* **Enfin malgré des périodes de confinement et une activité réduite sur le premier semestre 2021, nous n’avons pas eu recours à la procédure de chômage partiel puisque durant cette période nous avions opté pour une distribution de repas à emporter, les salariés ont ainsi été maintenus à leur poste et donc rémunérés sur nos propres fonds.**
* **Sur les charges sociales** 17.202,00 € en 2021 contre 6.716,0 0 € en 2020, soit une hausse de 10.486.00€ (+156%) les points suivants peuvent être relevés **:**
* Les cotisations Urssaf ressortent à 9.216.00€ contre 1.756.00 € en 2020 soit une croissance de

7460 € +(424%). Cette somme inclut les régularisations Urssaf liées à l’exercice précédent et que nous avions provisionnés à hauteur de 6000.00€.

* Les diverses cotisations sociales représentent 7.986.00€ contre 4960.00€ soit un écart de 3026.00€.







* 

Le Rigodon Accueil de Jour 24 Rue Sermorens 38500 Voiron/tel 04 76 93 26 [02/Lerigodon@free.fr/](mailto:02/Lerigodon@free.fr/) site web : www.lerigodon.org

Rappelons ici, qu’à compter du 1 janvier 2021 la réalisation des salaires et leurs suivis ont été effectués par le cabinet Sodaco Ce qui nous a assuré une sécurisation dans le calcul des décomptes de l’Urssaf et des diverses charges sociales, sécurité que nous n’avions pas durant l’exercice précédent du fait du recours à la procédure Urssaf Chèque Emploi Associatif.

* **Achats de matières premières et charges externes :**

Les achats de matières premières et charges externes ressortent à 25.641.00€ contre 22.969.00€ soit un écart de 2.672.00€ (+12%). Cette croissance maitrisée des charges est le fruit de la reprise d’activité et impacte plus particulièrement les postes suivants

* Achat d’alimentation : 1917€ contre 757€ +1160 €
* Matières premières et fournitures : 2026 € contre 1077€ +949 €
* Entretiens bien immobiliers : 2808€ contre 2297€ +511 €
* Un poste nouveau : le recours à la sous traitance à hauteur 1205.00€ pour le remplacement de la cuisiniere.

Le poste Edf /Gaz ressort à 2559 € Ce montant cependant ne reflète pas la consommation de l’exercice car il est impacte par le trop-perçu de l’exercice 2020 à hauteur de 1378€ restitué en janvier 2021.

A noter, une baisse de 10% des cotisations assurance multirisque/véhicule Macif. Cette baisse s’inscrit dans le cadre d’une contribution Covid de la Macif en faveur des Associations clientes de cette mutuelle

Les autres catégories à l’instar des loyers sont ou stables ou ne présentent pas de dérives particulières

**Autres charges d’exploitation**

Il s’agit essentiellement des catégories suivantes : Impôt et Taxes, Dotations aux amortissements et aux dépréciations, et fonds dédies,

Ces catégories n’appellent pas de remarques particulières, à l’exception des fonds dédies.

Désormais ce poste s’établit à 8.432,00€ contre 24.861,00 € en 2020

En 2021 nous avions provisionne sur le résultat 2020 la somme de 16.800€ affectée à la recherche d’un local en location. Comme nous l’avons indiqué, nous réintégrons cette provision dans les comptes 2021 et nous vous proposons d’affecter cette somme dans le cadre de notre futur changement de local.

Par ailleurs, nous intégrons dans les fonds dédies la somme de 371€ correspondants au solde des fonds issus des trois manifestations suivantes : Foire de la St Martin, Marché de Coublevie, Journée à la Ferme du 12/10/2021.



Une image contenant texte

Description générée automatiquement

* 

Le Rigodon Accueil de Jour 24 Rue Sermorens 38500 Voiron/tel 04 76 93 26 [02/Lerigodon@free.fr/](mailto:02/Lerigodon@free.fr/) site web : www.lerigodon.org

Le détail de ce fonds s’établit désormais comme suit :

* Fonds Réveillons détenus pour compte du Collectif des Associations solidaires 901.32.
* Fonds Voyages Rigodon non utilisés pour cause de Covid : 7159.33
* Fonds caisse des usagers Rigodon : 371.00 suites aux manifestations organisées en 2021.
* A titre d’info, nous demanderons lors de la prochaine réunion du Collectif des associations solidaires, l’épuration sur l’exercice en cours de la somme détenue pour ce collectif.

Eu égard à tous les éléments énoncés le résultat net 2021 de l’exercice ressort à +4052.00€ contre 11.406.00€ en 2020,

Ce résultat positif, nous permet d’envisager la reconduction d’’une prime exceptionnelle à hauteur de 3400,00 € au profit des salariés présents à l’effectif sur l’ensemble de l’exercice 2021. Nous soumettons ainsi à votre vote cette démarche.

**En conclusion on peut dire que :**

* + Le bilan est équilibré,
  + Les charges sont maitrisées, avec un poste prédominant salaires et charges sociales
  + L’association n’a pas d’endettement, mais reste dépendante des subventions allouées par les différents partenaires.
  + Les amortissements sont le fruit d’aménagements antérieurs des locaux.
  + La structure financière reste cependant solide du fait de la présence de liquidité importante à savoir :170.811€ reparti en valeur de placement pour 39.730.00€ et disponibilités pour 131.081,00€.
  + Le poids financier du travail bénévole s’est renforcé en 2021 et reste un élément prépondérant pour assurer un service et une présence de qualité auprès des Accueillis Il représente 3964 heures de travaux ou participations diverses ce qui représente une valorisation de 41.542,00.00€ sur la base d’une rémunération au SMIC de 10,48€ contre 29 .604,00€ en 2020. Ce chiffre illustre bien la forte implication des bénévoles pour continuer de porter avec dynamisme l’activité du Rigodon dans cette période où l’incertitude a été particulièrement pesante et prévaut encore aujourd’hui.
  + Par ailleurs à ce chiffre il faut ajouter les prestations en nature et secours en nature pour 4.996.00€ représentant la fourniture à titre gratuits de pains et diverses denrées alimentaires essentiellement par trois entités commerciales voironnaises.
* Nous vous remercions pour votre écoute.

Alain HERAULT

*Trésorier de l’Association Le Rigodon*

*24 Rue Sermorens*

*38500 Voiron*

*Tel 06 22 53 26 18 / 04 76 93 26 02*

*Email : rigo.intendance@free.fr*



Une image contenant texte

Description générée automatiquement





Le Rigodon Accueil de Jour 24 Rue Sermorens 38500 Voiron/tel 04 76 93 26 [02/Lerigodon@free.fr/](mailto:02/Lerigodon@free.fr/) site web : www.lerigodon.org